

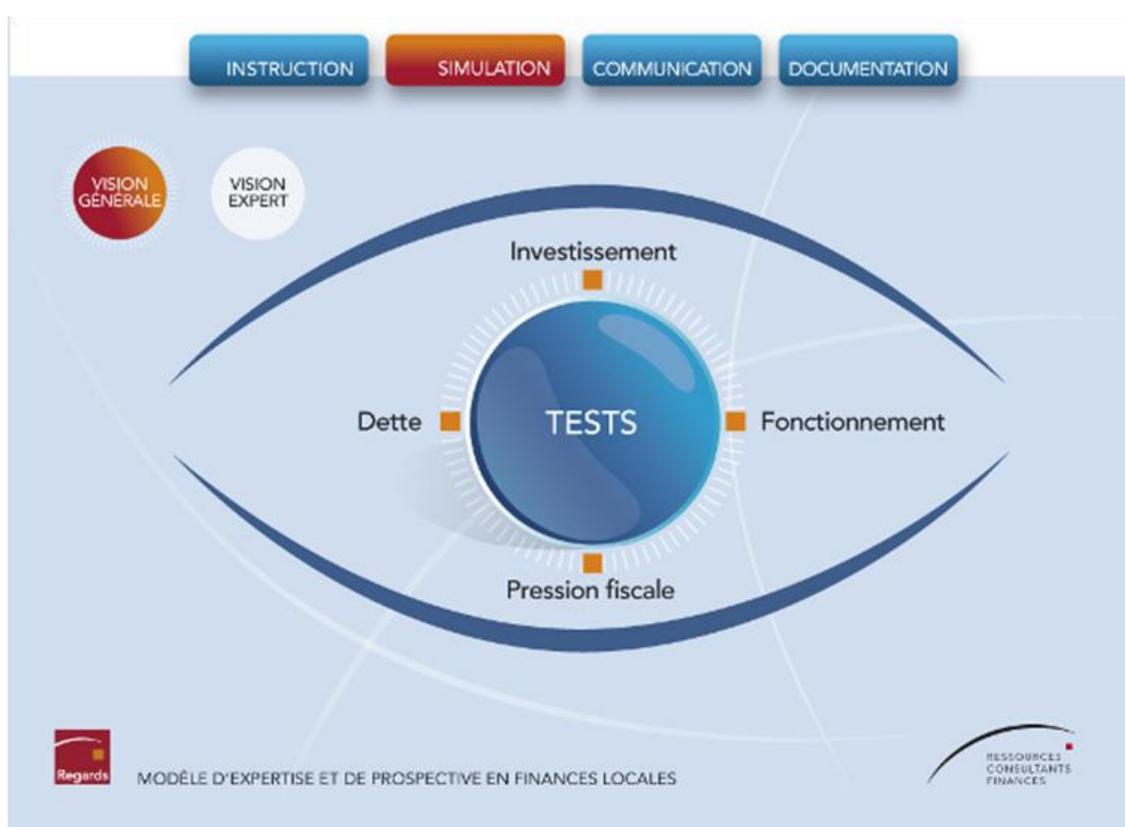
## I. PRESENTATION LIMINAIRE

Ce rapport a été conçu par Ressources Consultants Finances, entreprise de recherche et d'études regroupant des économistes spécialisés dans les domaines de l'analyse financière publique et fortement investis dans la conception de méthodes et d'outils informatisés d'ingénierie financière locale voués à l'expertise ainsi qu'à l'aide à la décision.

Cette équipe présente la singularité de constituer un laboratoire de recherche, unique en France, travaillant en permanence sur le système financier local. L'ensemble des équations régissant les dotations et la fiscalité est chaque année expertisé, écrit et transmis aux praticiens de l'analyse financière locale au travers du logiciel **REGARDS** de prospective qu'utilisent des centaines de collectivités. A partir de ce socle de connaissance peuvent être dispensés des conférences approfondies sur l'impact des lois de finances et des cours spécialisés dans les universités où enseignent les directeurs d'études. Les méthodes ici mises en œuvre sont explicitées dans les ouvrages universitaires publiés par Alain Guengant et Yann Le Meur (Optimiser les finances locales, analyse et prospective Editions du Moniteur, 2009) et « Comprendre les finances locales » (Editions du Moniteur, 2013).

Les travaux dont les résultats sont présentés ci-après ont donc bénéficié de l'assistance du « modèle » **REGARDS**, système interactif d'analyse, de simulation et d'aide à la décision. Ce « modèle » contient un système d'équations mettant en interrelation l'ensemble des mécanismes et paramètres qui concourent à la formation des masses budgétaires locales.

Les données économiques et financières nationales, utilisées dans les multiples équations de calcul des dotations et compensations de l'État, sont fournies par la cellule de Recherche et Développement de Ressources Consultants Finances.



## **II. PRECISIONS METHODOLOGIQUES**

### **1. EVOLUTION NOMINALE / EVOLUTION REELLE OU PHYSIQUE**

La cohérence des traitements, permettant la comparaison entre les périodes et un raisonnement bâti sur des facteurs homogènes, exige que soient traduites les variations nominales, ou apparentes, en variations « réelles » ou « physiques », c'est-à-dire hors inflation ou hors actualisation des valeurs locatives.

On parlera donc d'évolution « réelle » ou « physique » dès lors que l'inflation ou l'actualisation des bases d'imposition aura été défalquée de la variation apparente (appelée nominale). Cette pratique correspond à une analyse en euros constants, lesquels sont égaux aux euros courants corrigés de l'inflation ou de l'actualisation.

### **2. LES RECLASSEMENTS LIES A LA NOMENCLATURE M14**

L'analyse financière commande d'effectuer, le cas échéant, des rattachements à une autre section ou à un autre exercice. Les principaux reclassements sont les suivants :

- ◆ Les charges financières ou exceptionnelles étalées (comptes 668 et 678) sont transférées en dépenses réelles d'investissement (exemple : comptes 668/481/79).
- ◆ Les produits de cession, constatés en opérations réelles de fonctionnement en compte 775, sont transférés en recettes réelles d'investissement (compte 21).

### **3. PRECISION RELATIVE A L'ANNUITE DE LA DETTE**

L'annuité de la dette (somme du capital et des intérêts de la dette) s'entend, du point de vue analytique, des seuls flux de remboursements d'emprunts contractés pour les besoins propres de la collectivité (et non pour des tiers). L'annuité de la dette (brute) est donc diminuée (par contraction comptable) de l'annuité de la dette récupérable imputée en recettes.

## 4. DEFINITIONS RELATIVES A L'EPARGNE (OU AUTOFINANCEMENT)

Les quatre épargnes sont calculées comme suit :

**EXCEDENT BRUT COURANT (EBC) =**

Produits (réels) de fonctionnement courant\* - Charges (réelles) de fonctionnement courant\*  
 (\* hors charges et produits exceptionnels et financiers)

**EPARGNE DE GESTION (EG) =**

Produits (réels) de fonctionnement hors intérêts - Charges (réelles) de fonctionnement hors intérêts

**EPARGNE BRUTE (EB) =**

Produits (réels) de fonctionnement - Charges (réelles) de fonctionnement

**EPARGNE NETTE (EN) =**

Produits (réels) de fonctionnement - Charges (réelles) de fonctionnement » - Remboursement du capital \*

(\* net du récupérable)

Ou

**EPARGNE NETTE (EN) =** Produits (réels) de fonctionnement - Charges (réelles) de fonctionnement larges (y compris remboursement du capital)

## 5. RESULTATS<sup>1</sup> FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

**Le résultat financier** est le solde entre intérêts récupérables (compte 762) et intérêts (compte 6611). N'y figurent pas les opérations financières hors intérêts des comptes 66 et 76.

**Le résultat exceptionnel** est le solde entre produits exceptionnels et charges exceptionnelles. Il est dit « large » car s'y trouvent intégrées les opérations financières correspondant aux comptes (66 – 661) et comptes (76 – 762), ainsi que les provisions inscrites en opérations réelles du compte 68.

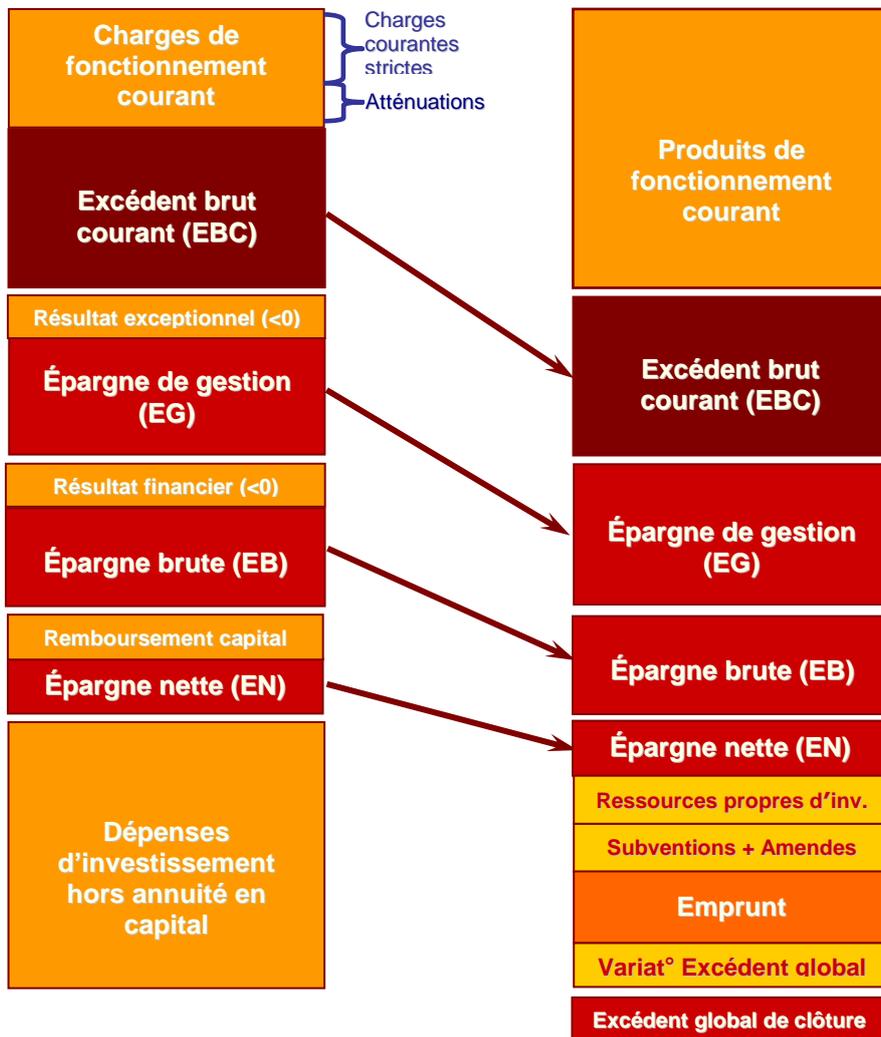
## 6. CHARGES COURANTES ET CHARGES COURANTES STRICTES

**Les charges courantes** sont des charges d'exploitation proprement dites, ne comprenant ni les opérations à caractère exceptionnel ou financier (intérêts). Il s'agit des dépenses réelles courantes de fonctionnement après reclassements. **Les charges courantes strictes** s'entendent des charges courantes (réelles) hors charges d'atténuation de recettes (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, FNGIR, FPIC, FSRIF, reversements de fiscalité).

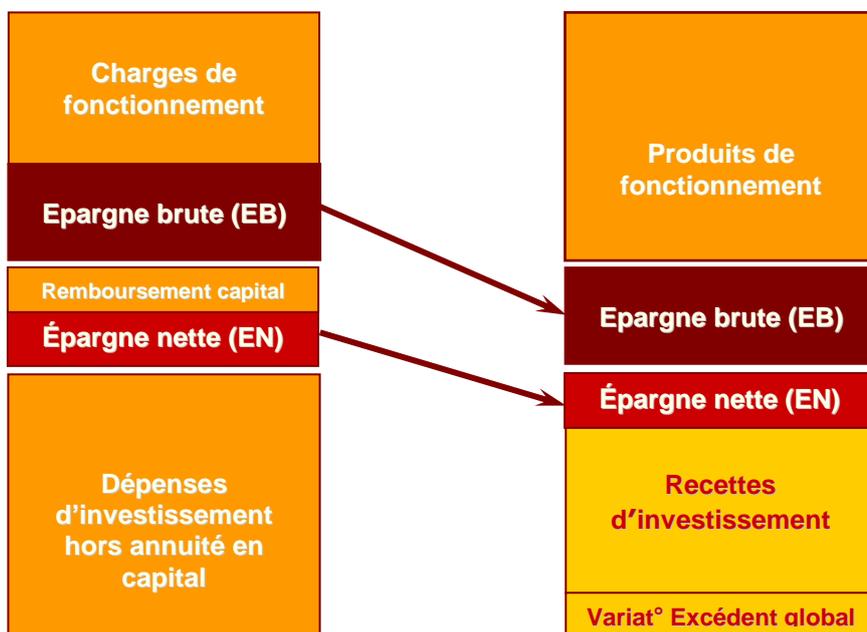
---

<sup>1</sup> Par ailleurs, on appelle résultat (de l'exercice) le solde entre recettes et dépenses budgétaires de fonctionnement (y.c. d'ordre), également obtenu en soustrayant de l'épargne brute la dotation (nette) aux amortissements et provisions.

### SCHEMA D'EQUILIBRE GENERAL



### EPARGNES BRUTE ET NETTE



### III. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE 2008 A 2014

Le diagnostic financier rétrospectif est réalisé à partir des comptes administratifs reclassés. En particulier, le produit des cessions (ligne 775) est reclassé en recette d'investissement.

D'autre part, nous avons retraité le produit lié au remboursement du sinistre de la salle polyvalente en 2013, initialement imputé au chapitre 75 pour un montant de 115 K€, au chapitre 77.

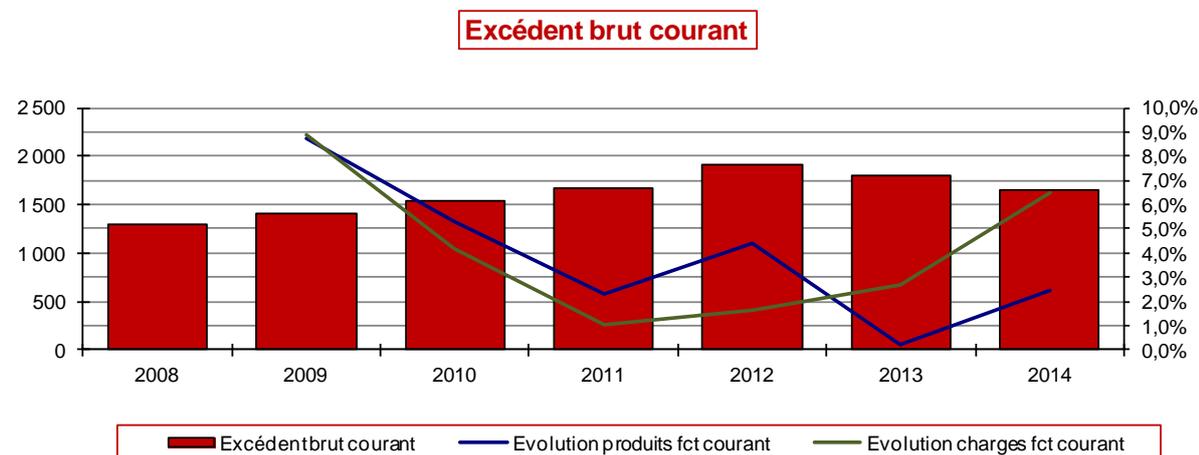
#### 1. LES SOLDES D'EPARGNE

Les grands équilibres financiers sont étudiés selon quatre soldes d'épargne successifs.

##### 1.1. L'EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)

L'excédent brut courant, différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant, s'entend avant le financement des résultats financiers (intérêts) et exceptionnels.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits de fct. courant	5 313	5 784	6 181	6 459	6 871	6 932	7 137
- Charges de fct. courant	4 022	4 384	4 636	4 784	4 955	5 123	5 483
<b>= Excédent Brut Courant (EBC)</b>	<b>1 290</b>	<b>1 400</b>	<b>1 545</b>	<b>1 675</b>	<b>1 916</b>	<b>1 809</b>	<b>1 653</b>



L'excédent brut courant est passé de 1 290 K€ en 2008 à 1 653 K€ en 2014, soit une augmentation de 363 K€. Cependant, l'EBC n'a pas évolué de manière linéaire. On constate deux périodes distinctes.

La première, entre 2008 et 2012, bénéficie d'une forte croissance de l'EBC (+626 K€ entre 2008 et 2012, soit +10,4 % en moyenne par an). Cette évolution s'explique notamment par :

- Une croissance importante des contributions directes, de 634 K€ entre 2008 et 2012, induite par les effets combinés du dynamisme des bases fiscales (+15% en TH et +17% en FB) et par deux augmentations successives des taux d'imposition, en 2009 et 2010 (+5,6% au total) engendrant un supplément de produit fiscal, appelé effet-taux, de 163 K€ en 2014.
- Une progression des dotations de l'Etat (+ 309 K€ entre 2008 et 2012) liée notamment à l'effet d'une croissance démographique constatée lors du nouveau recensement de 2009 et à la création en 2011 d'une DSR-cible dont bénéficie la commune (+ 28 K€ entre 2008 et 2012).

La progression des charges sur la période est principalement liée à l'évolution des frais de personnel (+ 638 K€). Cette croissance est toutefois en partie compensée par l'évolution des produits d'atténuation liés à la mise à disposition de personnel (+ 335 K€).

Durant la seconde période, allant de 2013 à 2014, l'EBC de la commune connaît une diminution (- 263 K€). Cette évolution s'explique, du côté des dépenses, par l'augmentation soutenue des charges de fonctionnement courant poussées à la hausse par les frais de personnel (+277 K€ en 2014). Du côté des recettes, l'évolution des dotations ralentit en raison de la baisse de la population DGF en 2014 et de la ponction pour redressement des comptes publics (RCP) qui prive la commune de 51 K€ en dotation forfaitaire de DGF.

## 1.2. L'EPARGNE DE GESTION (EG)

Elle est égale à l'excédent brut courant diminué du solde exceptionnel, lequel est la différence entre les produits exceptionnels larges<sup>2</sup> et les charges exceptionnelles larges.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits exceptionnels larges*	16	10	16	12	5	138	15
- Charges exceptionnelles larges*	1	2	1	2	3	8	3
<b>= Solde exceptionnel large</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>131</b>	<b>11</b>
<i>* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)</i>							
Excédent brut courant	1 290	1 400	1 545	1 675	1 916	1 809	1 653
+ Solde exceptionnel large	15	8	14	10	2	131	11
<b>= Epargne de Gestion (EG)</b>	<b>1 305</b>	<b>1 407</b>	<b>1 560</b>	<b>1 685</b>	<b>1 918</b>	<b>1 939</b>	<b>1 665</b>

La commune de Plougueveau a bénéficié tout au long de la période rétrospective d'un solde exceptionnel positif. Ce solde exceptionnel a été néanmoins relativement faible, n'impactant que peu le niveau d'épargne de la Commune. Seule exception : l'année 2013 où la Collectivité a perçu un remboursement au titre du sinistre subi par la salle polyvalente, pour un montant de 115 K€ (intégrés dans les 138 K€ de produits exceptionnels). Ceci explique que l'épargne de gestion stagne en 2013 alors que l'EBC diminue. La baisse de 2014 n'en paraît que plus marquée.

<sup>2</sup> Les produits exceptionnels larges correspondent aux produits exceptionnels proprement dits (compte 77), auxquels on ajoute les produits financiers divers (compte 76-762) et les comptes « réels » 78 et 79. Les charges exceptionnelles larges correspondent aux charges exceptionnelles proprement dites (compte 67), les frais financiers hors intérêts (compte 66-6611) et le compte « réel » 68.

### 1.3. L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute est égale à l'épargne de gestion diminuée des intérêts. Elle correspond donc à la différence entre les produits de fonctionnement et les charges de fonctionnement.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne de gestion	1 305	1 407	1 560	1 685	1 918	1 939	1 665
- Intérêts	434	427	495	478	536	590	561
<b>= Epargne Brute</b>	<b>871</b>	<b>981</b>	<b>1 065</b>	<b>1 207</b>	<b>1 382</b>	<b>1 350</b>	<b>1 104</b>
Produits de fonctionnement	5 328	5 793	6 197	6 471	6 876	7 071	7 151
- Charges de fonctionnement	4 457	4 813	5 132	5 264	5 494	5 721	6 047
<b>= Epargne Brute</b>	<b>871</b>	<b>981</b>	<b>1 065</b>	<b>1 207</b>	<b>1 382</b>	<b>1 350</b>	<b>1 104</b>

Les intérêts atteignent 561 K€ en 2014 contre 434 K€ en 2007, soit une augmentation de 127 K€. Ceci est dû la mobilisation d'emprunts importants en 2009, 2010 puis 2012. L'épargne brute, comme l'épargne de gestion et l'EBC, progresse sensiblement sur la période, mais enregistre une sévère diminution entre 2012 et 2014.

### 1.4. L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette, qui désigne les ressources de fonctionnement disponibles pour l'investissement, est égale à l'épargne brute diminuée du capital de la dette.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Epargne brute	871	981	1 065	1 207	1 382	1 350	1 104
- Capital	351	425	488	520	576	641	670
<b>= Epargne Nette</b>	<b>521</b>	<b>556</b>	<b>577</b>	<b>687</b>	<b>805</b>	<b>709</b>	<b>434</b>

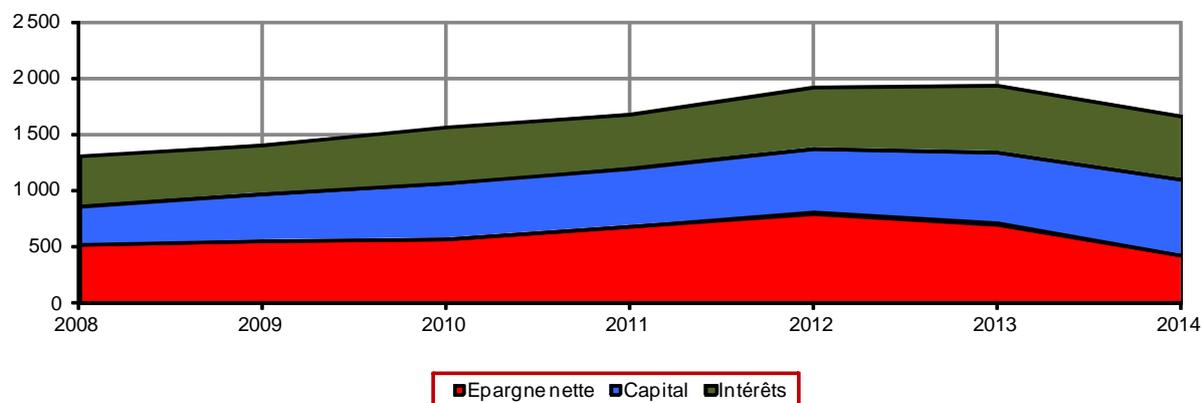
Les dépenses liées aux remboursements du capital sont passées de 351 K€ en 2008 à 670 K€ en 2014 (+319 K€). Cette forte augmentation, combinée à la baisse de l'épargne brute en fin de période, explique la diminution de l'épargne nette entre 2008 et 2014. Ce solde passe de 521 K€ en 2008 à 434 K€ en 2014. Si l'épargne nette a progressé entre 2008 et 2012, elle est quasiment divisée par deux ensuite, passant de 805 K€ en 2012 à 434 K€ en 2014. La tendance à la baisse s'enclenche en 2013, année qui bénéficie pourtant d'un produit exceptionnel important (105 K€ pour le sinistre de la salle polyvalente). Sans cette ressource ponctuelle, l'épargne nette serait en 2013 de 594 K€ (709 – 115), enregistrant une baisse corrigée de 211 K€, suivie en 2014 d'une baisse corrigée de 160 K€ (434 – 594).

## 1.5. TABLEAU RECAPITULATIF DES MARGES D'ÉPARGNE

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits de fct. courant	5 313	5 784	6 181	6 459	6 871	6 932	7 137
- Charges de fct. courant	4 022	4 384	4 636	4 784	4 955	5 123	5 483
<b>= Excédent Brut Courant</b>	<b>1 290</b>	<b>1 400</b>	<b>1 545</b>	<b>1 675</b>	<b>1 916</b>	<b>1 809</b>	<b>1 653</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>131</b>	<b>11</b>
= Produits exceptionnels larges*	16	10	16	12	5	138	15
- Charges exceptionnelles larges*	1	2	1	2	3	8	3
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>1 305</b>	<b>1 407</b>	<b>1 560</b>	<b>1 685</b>	<b>1 918</b>	<b>1 939</b>	<b>1 665</b>
- Intérêts	434	427	495	478	536	590	561
<b>= Epargne Brute</b>	<b>871</b>	<b>981</b>	<b>1 065</b>	<b>1 207</b>	<b>1 382</b>	<b>1 350</b>	<b>1 104</b>
- Capital	351	425	488	520	576	641	670
<b>= Epargne Nette</b>	<b>521</b>	<b>556</b>	<b>577</b>	<b>687</b>	<b>805</b>	<b>709</b>	<b>434</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

### Marges d'épargne



## 2. LA DETTE

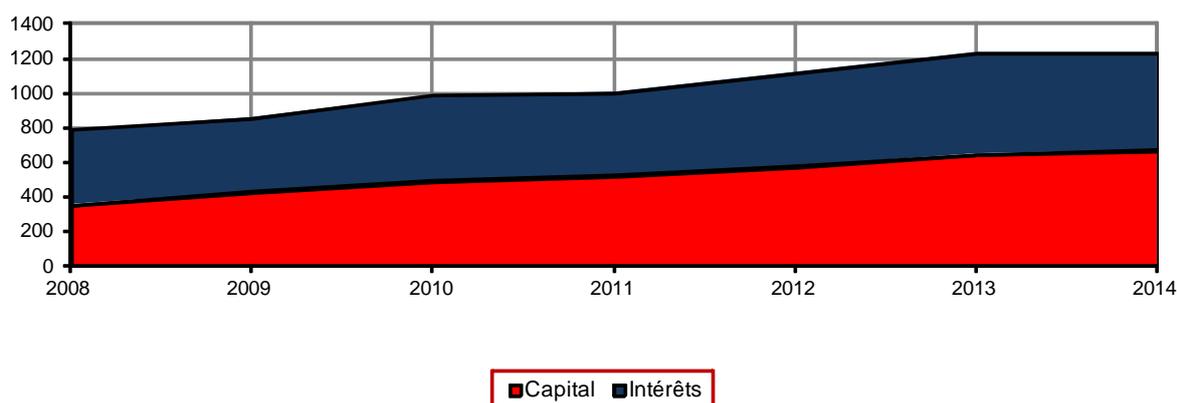
### 2.1. L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette, somme du capital et des intérêts, est ici nette de la dette récupérable, déduite en amont, et des remboursements anticipés (RA) de capital.

L'annuité de dette a fortement augmenté au cours de la période, passant de 784 K€ à 1 231 K€ (+ 447 K€, soit +57%).

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capital	351	425	488	520	576	641	670
+ Intérêts	434	427	495	478	536	590	561
<b>= Annuité de la dette</b>	<b>784</b>	<b>852</b>	<b>983</b>	<b>998</b>	<b>1 112</b>	<b>1 230</b>	<b>1 231</b>

#### Annuité de la dette



### 2.2. ENCOURS DE LA DETTE

#### 2.2.1. ENCOURS DE LA DETTE

L'encours représente le stock de la dette restant à rembourser en fin d'année.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 31.12 en K€	8 823	9 907	10 919	10 399	12 822	12 182	11 512
Encours au 31.12 en €/hab.	1 545,7	1 594,1	1 737,6	1 625,9	1 963,0	1 866,4	1 768,7

Entre 2008 et 2014, l'encours de dette de Plouguerneau a fortement augmenté (+ 2,7 M€) du fait de la mobilisation d'emprunts en 2009, 2010 et 2012. En moyenne, l'encours de dette progresse, entre 2008 et 2012, de 1 M€ par an. Il passe de 8 823 K€ en 2008 à 12 822 K€ en 2012 avant de se réduire en fin de période pour atteindre 11 512 K€ en 2014.

## 2.2.2. LE DELAI D'EXTINCTION DE LA DETTE (DED)

C'est le nombre théorique d'années d'épargne brute nécessaire au remboursement de la totalité de l'encours de dette.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 31.12	8 823	9 907	10 919	10 399	12 822	12 182	11 512
Epargne brute	871	981	1 065	1 207	1 382	1 350	1 104
<b>Encours / Epargne Brute</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>	<b>10,3</b>	<b>8,6</b>	<b>9,3</b>	<b>9,0</b>	<b>10,4</b>

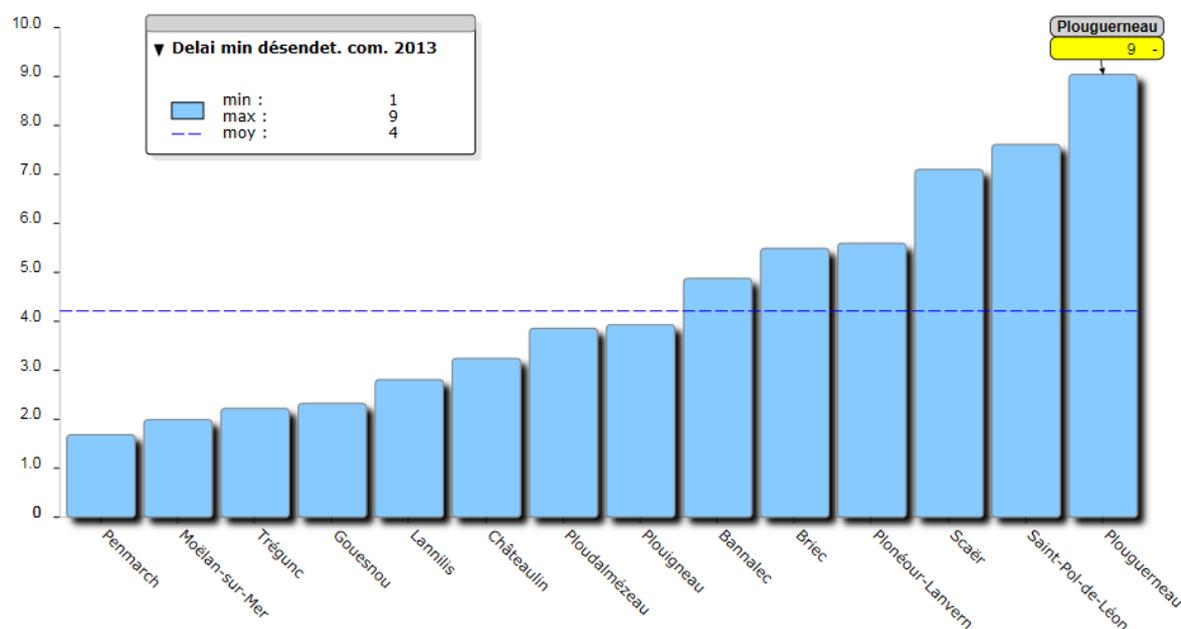
La Commune présente en fin 2014 un délai de désendettement proche de celui constaté en 2008 (10 ans).

Tandis que l'encours de dette augmente jusqu'en 2012, l'épargne brute s'améliore (grâce à l'augmentation des contributions directes et de la DGF). La combinaison des deux phénomènes permet de stabiliser le délai de désendettement jusqu'en fin 2010, puis de le diminuer en 2011. Cette année-là, la Commune ne contracte aucun emprunt et le ratio de désendettement s'améliore (8,9), sortant à cette occasion de la zone de risque fort d'insolvabilité future<sup>3</sup>.

La réalisation d'un emprunt en 2012 et la dégradation de l'épargne les années suivantes engendrent une inversion de tendance. L'endettement repart à la hausse et le délai de désendettement atteint en fin de période **10,4 ans**, se situant juste au-delà du seuil critique des 10 ans, signifiant l'entrée dans la zone de risque fort d'insolvabilité.

### - Délai de désendettement 2013 -

*Comparaison avec l'ensemble des communes du Finistère dont la population INSEE est comprise entre 5 000 à 7 500 habitants*

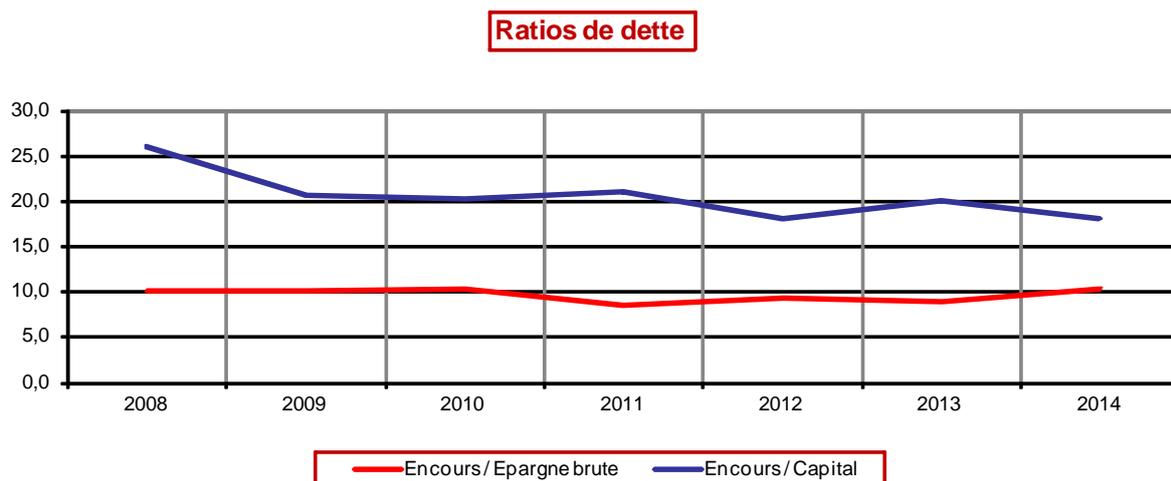


<sup>3</sup> Situation de déséquilibre financier pluriannuel : la norme exogène de risque fort est fixée à 10 ans.

### 2.2.3. LA DUREE APPARENTE DE LA DETTE (DAD)

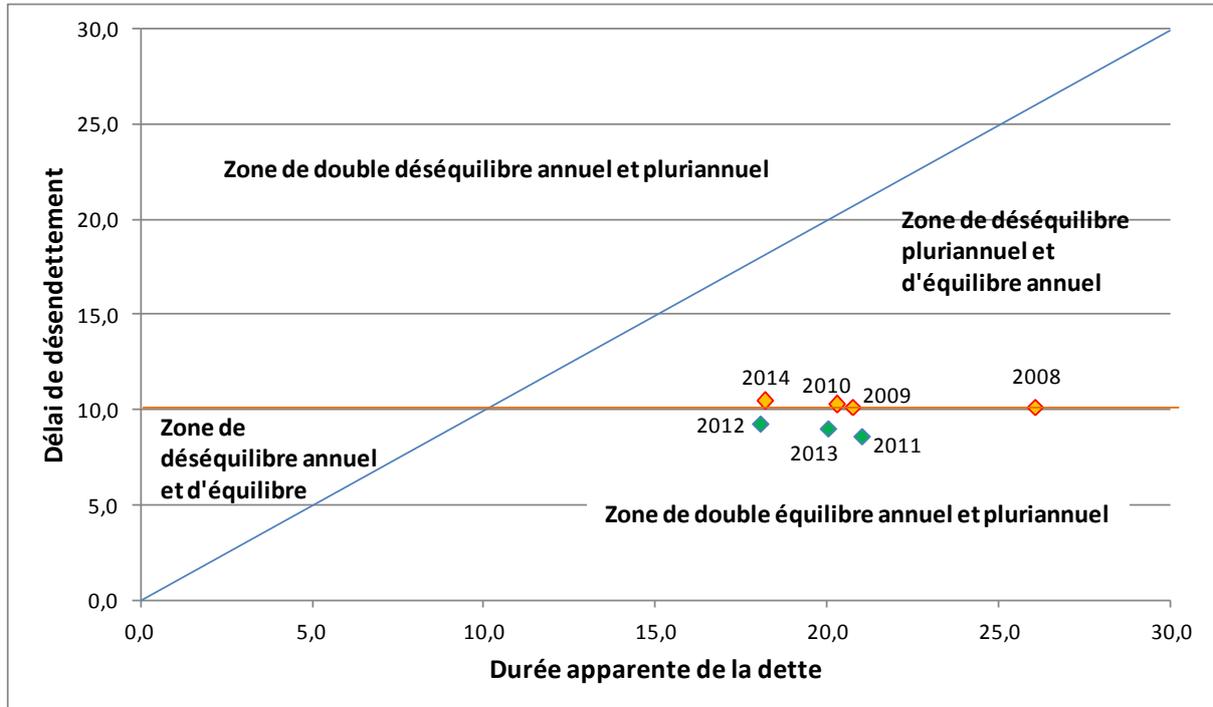
Ce ratio (encours / capital) mesure la durée apparente de remboursement de la dette calculée sur la base du niveau actuel d'amortissement du capital.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours au 01.01	9 137	8 823	9 907	10 919	10 399	12 822	12 182
Capital	351	425	488	520	576	641	670
<b>Encours / Capital</b>	<b>26,1</b>	<b>20,8</b>	<b>20,3</b>	<b>21,0</b>	<b>18,0</b>	<b>20,0</b>	<b>18,2</b>



La durée apparente de la dette de Plouguerneau s'est réduite entre 2008 et 2014, passant de 26 années en 2008 (score élevé) à 18 années en 2014.

Le graphe du double équilibre, annuel et pluriannuel, est présenté ci-après. Si le délai de désendettement est supérieur à 10 ans, un déséquilibre pluriannuel apparaît (risque d'insolvabilité). Si l'épargne brute est inférieure au remboursement du capital (ce qui revient mathématiquement à ce que le délai de désendettement soit supérieur à la durée apparente de la dette), alors l'équilibre annuel n'est pas assuré (épargne nette négative).



La commune de Plouguerneau se trouve en zone de double équilibre annuel et pluriannuel entre 2011 et 2013. Elle ne l'est pas, ni en début de période ni en fin de période, en raison de son défaut d'équilibre pluriannuel lié à son positionnement juste au-dessus du seuil des 10 ans.

### 3. RATIOS PRINCIPAUX

Les principaux ratios et indicateurs de diagnostic financier de la collectivité apparaissent dans les tableaux suivants.

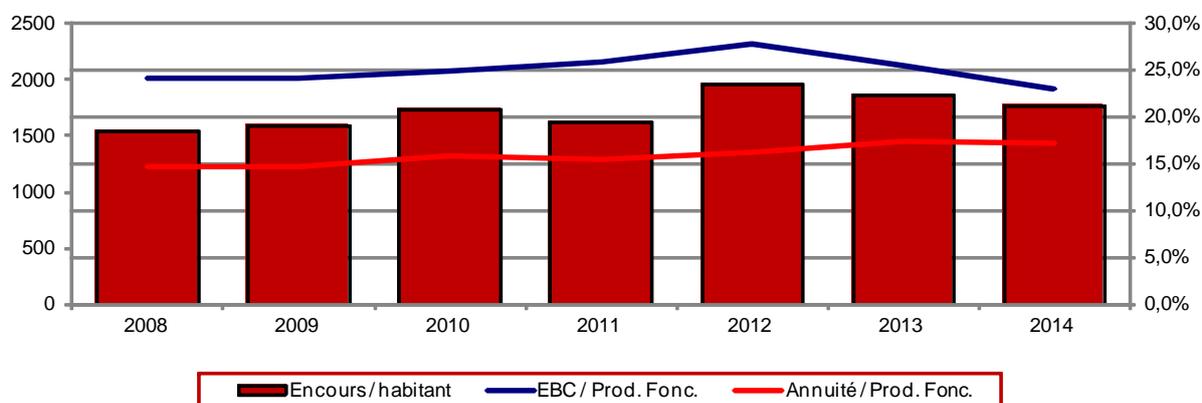
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Excéd. brut courant / Prod. Fct.	24,2%	24,2%	24,9%	25,9%	27,9%	25,6%	23,1%
Epargne de gestion / Prod. Fct.	24,5%	24,3%	25,2%	26,0%	27,9%	27,4%	23,3%
Epargne brute / Prod. Fct.	16,4%	16,9%	17,2%	18,6%	20,1%	19,1%	15,4%
Epargne nette / Prod. Fct.	9,8%	9,6%	9,3%	10,6%	11,7%	10,0%	6,1%
Epargne nette / DI (hors dette)	22,2%	22,0%	22,2%	51,1%	34,3%	26,9%	10,7%
Emprunt / DI (hors dette)	1,6%	59,9%	57,8%	0,0%	127,8%	0,0%	0,0%
Encours au 31.12 / Prod. Fct.	165,6%	171,0%	176,2%	160,7%	186,5%	172,3%	161,0%
Annuité / Prod. Fct.	14,7%	14,7%	15,9%	15,4%	16,2%	17,4%	17,2%

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indice RPI	1,9	1,6	2,2	2,4	2,1	2,5	1,8
Epargne brute / DAP	2,4	2,5	2,4	3,3	3,7	4,9	4,2
Encours au 31.12 / Epargne brute	10,1	10,1	10,3	8,6	9,3	9,0	10,4
Encours au 31.12 par habitant	1 545,7	1 594,1	1 737,6	1 625,9	1 963,0	1 866,4	1 768,7

RPI = Ressources propres d'investissement (FCA, Cessions, ...). Indice RPI = (Epargne nette + RPI) / RPI

DAP = Dotations aux amortissements et provisions

#### Ratios et indicateurs



## 4. L'INVESTISSEMENT : DEPENSES ET FINANCEMENT

### 4.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS ANNUITE

Les dépenses d'investissement hors annuité s'obtiennent après déduction du remboursement en annuité du capital. Elles intègrent les remboursements anticipés d'emprunt (déstockages ponctuels), qui pèsent sur le besoin de financement. Il est donc intéressant d'isoler ce flux ponctuel afin de faire apparaître les **dépenses d'investissement hors dette**.<sup>4</sup> Celles-ci se composent de **dépenses d'équipement**, directes (comptes 20 à 23) et indirectes (fonds de concours et subventions d'équipement), auxquelles s'ajoutent des opérations pour tiers et des « dépenses financières d'investissement ».

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses directes d'équipement	1 802	2 343	2 591	1 340	2 337	2 622	4 054
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	545	177	6	4	11	12	16
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 347</b>	<b>2 519</b>	<b>2 597</b>	<b>1 344</b>	<b>2 348</b>	<b>2 634</b>	<b>4 070</b>
Opérat° pour compte de tiers (dép)	0	0	0	0	0	0	0
Dép. financières d'investissement	0	0	0	0	0	0	1
<b>Dépenses d'inv. hors dette</b>	<b>2 347</b>	<b>2 520</b>	<b>2 597</b>	<b>1 344</b>	<b>2 348</b>	<b>2 634</b>	<b>4 071</b>
Remboursement anticipé	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'inv hors annuité</b>	<b>2 347</b>	<b>2 520</b>	<b>2 597</b>	<b>1 344</b>	<b>2 348</b>	<b>2 634</b>	<b>4 071</b>
<i>Moyenne dépenses d'équipement 2008/2014</i>				<b>2 551</b>			
<i>Moyenne dépenses d'investissement hors dette 2008/2014</i>				<b>2 552</b>			

Entre 2008 et 2014, le **montant total des dépenses d'équipement** s'élève à 17,9 M€, soit **2,55 M€** en moyenne par an.

### 4.2. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT HORS ANNUITE

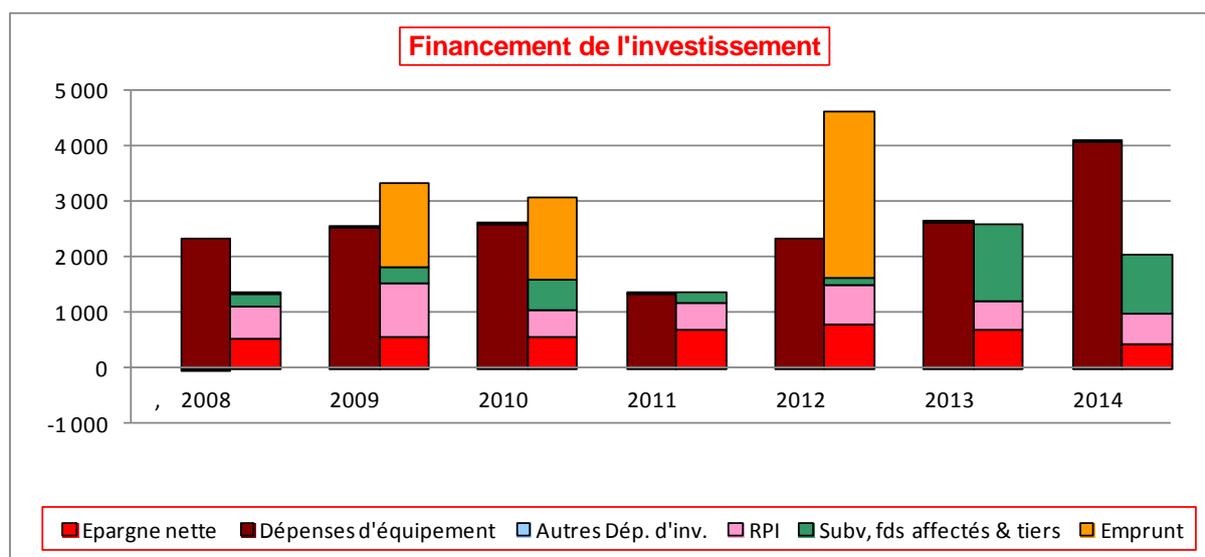
Le financement des dépenses d'investissement hors annuité est assuré par **l'épargne nette, l'emprunt, les subventions**, les fonds affectés (amendes, recettes apportées par les tiers au profit desquels sont réalisées des opérations, etc.), les **ressources propres d'investissement (RPI)** (fonds de compensation de la TVA, cessions et diverses ressources propres d'investissement), ainsi que par la **variation de l'excédent global de clôture** (fonds de roulement).

En moyenne, près de la moitié des dépenses d'investissement hors annuité de la dette a été financée par l'épargne nette (24,0%) et les ressources propres d'investissement (23,9%). Les subventions ont quant à elles couvert 21,3% de l'investissement (taux élevé). Le recours à l'emprunt a été nécessaire sur la période, pour à peu-près un tiers de l'investissement. On remarquera que l'excédent global de clôture (EGC) a été mis à contribution à hauteur 2 025 K€ en 2014 après avoir été abondé de 2 284 K€ en 2012 (décalage dans le temps des investissements entre 2012 et 2014).

<sup>4</sup> N'y figure donc pas la totalité du remboursement de capital (y compris remboursement anticipé) du compte 16.

## Financement de l'investissement

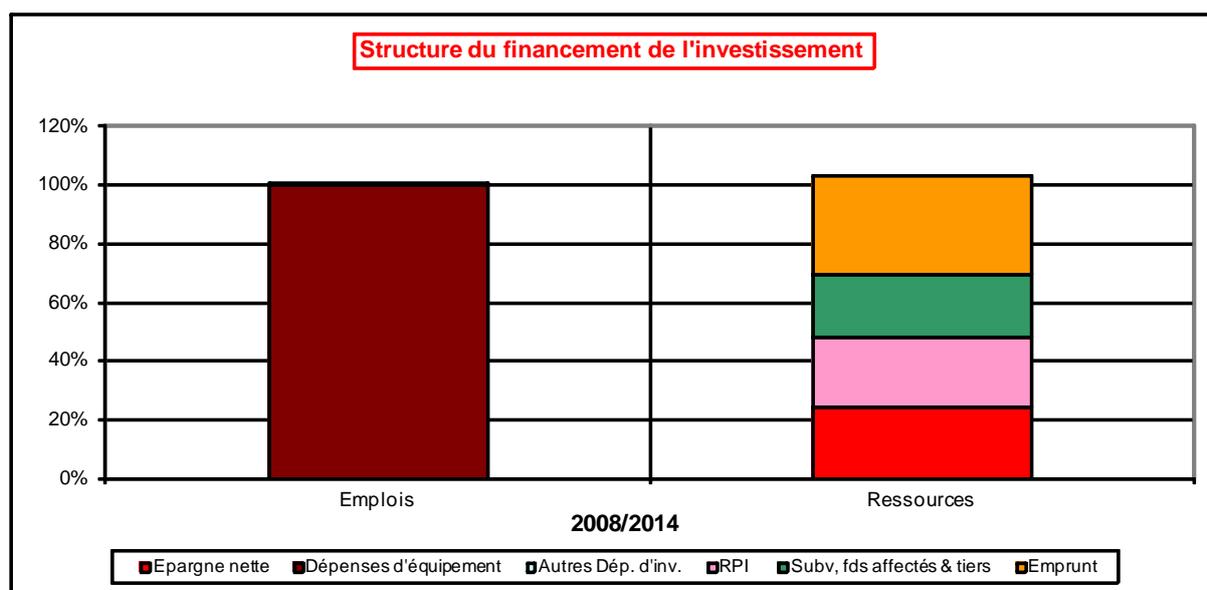
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>2 347</b>	<b>2 520</b>	<b>2 597</b>	<b>1 344</b>	<b>2 348</b>	<b>2 634</b>	<b>4 071</b>
Dépenses d'inv. hors dette	2 347	2 520	2 597	1 344	2 348	2 634	4 071
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>2 347</b>	<b>2 519</b>	<b>2 597</b>	<b>1 344</b>	<b>2 348</b>	<b>2 634</b>	<b>4 070</b>
Dépenses directes d'équipement	1 802	2 343	2 591	1 340	2 337	2 622	4 054
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	545	177	6	4	11	12	16
Opérations pour cpte de tiers (dep)	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0	0	0	0	0	0	1
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>1 372</b>	<b>3 331</b>	<b>3 090</b>	<b>1 371</b>	<b>4 632</b>	<b>2 586</b>	<b>2 047</b>
Epargne nette	521	556	577	687	805	709	434
Ressources propres d'inv. (RPI)	588	970	477	500	705	486	550
FCTVA	405	726	359	381	196	358	400
Produits des cessions	4	72	10	0	292	11	31
Diverses RPI	180	172	108	119	217	117	119
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	2	3	1	1	0	0	0
Subventions yc DETR	225	293	535	183	121	1 391	1 063
Emprunt	37	1 509	1 500	0	3 000	0	0
Variation de l'excédent global	-976	812	492	27	2 284	-49	-2 025



<b>Excédent global de clôture</b>	<b>-636</b>	<b>176</b>	<b>668</b>	<b>695</b>	<b>2 979</b>	<b>2 930</b>	<b>906</b>
-----------------------------------	-------------	------------	------------	------------	--------------	--------------	------------

## STRUCTURE MOYENNE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Moyenne 2008/2014	K€	€/hab	structure
<b>Dép. d'inv. hors annuité en capital</b>	<b>2 552</b>	<b>404,4</b>	<b>100,0%</b>
Dépenses d'inv. hors dette	2 552	404,4	100,0%
Dépenses d'équipement	2 551	404,3	100,0%
Dépenses directes d'équipement	2 441	386,9	95,7%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	110	17,5	4,3%
Opérations pour compte de tiers (dép)	0	0,0	0,0%
Dépenses financières d'inv.	0	0,1	0,0%
Remboursements anticipés	0	0,0	0,0%
<b>Financement des investissements</b>	<b>2 633</b>	<b>417,2</b>	<b>103,2%</b>
Epargne nette	613	97,1	24,0%
Ressources propres d'inv. (RPI)	611	96,8	23,9%
FCTVA	404	64,0	15,8%
Produits des cessions	60	9,5	2,3%
Diverses RPI	148	23,4	5,8%
Opérations pour compte de tiers (rec)	0	0,0	0,0%
Fonds affectés (amendes...)	1	0,2	0,0%
Subventions yc DETR	544	86,3	21,3%
Emprunt	864	136,9	33,8%
Variation de l'excédent	81	12,8	3,2%



<b>Excédent global de clôture</b>	<b>1 102</b>	<b>174,7</b>	<b>43,2%</b>
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------

### 4.3. L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE (EGC)

L'excédent global de clôture est la somme, au 31 décembre et avant affectation, des résultats de fonctionnement et d'investissement de fin d'exercice. Il est aussi égal à l'EGC de n-1 corrigé de la variation enregistrée entre n-1 et n.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Variation de l'excédent	-976	812	492	27	2 284	-49	-2 025
Excédent global de clôture	-636	176	668	695	2 979	2 930	906

L'excédent de clôture a été reconstitué et devient important à partir de 2010. Il s'envole en 2012 suite à la rentrée prématurée d'un emprunt largement supérieur au besoin de financement de l'exercice. Cet emprunt est en réalité mis à contribution sur l'exercice 2014, année de fort investissement, par le biais de la diminution de l'excédent global de clôture (encore appelé fonds de roulement). Ceci permet d'éviter le recours à l'emprunt. En fin de période, l'excédent global de clôture est de **906 K€**. Avec ce niveau d'excédent, la Commune pourrait financer 40% des dépenses d'investissement moyennes d'une année<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Sur la base des dépenses d'investissement hors annuité en capital moyennes entre 2008 et 2014

## 5. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 5.1. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les charges de fonctionnement courant correspondent aux charges de fonctionnement hors charges exceptionnelles et charges d'intérêts. Elles comprennent :

- ◆ **Les charges de fonctionnement courant strictes**, regroupant les charges à caractère général (011), les charges de personnel (012), les charges de gestion courante (65) et, le cas échéant, des charges diverses individualisées dans le cadre d'un retraitement.
- ◆ **Les atténuations de produits** (014), sont des versements de produits de fiscalité, dont l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC), le fonds national de garantie individuelle de la réforme TP (FNGIR) et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Les **charges de fonctionnement courant** connaissent une évolution réelle moyenne (hors inflation) de **+4,1% par an**.

Cette évolution se décompose de la manière suivante :

- 2,6% en charges à caractère général,
- 5,3% en frais de personnel,
- 2,5% en charges de gestion courante.

L'augmentation des charges à caractère général (+269 K€ en 6 ans) est la conséquence d'une croissance importante des frais de fluides (+2,9% par an hors inflation) et des charges liées aux fêtes, cérémonies et impression<sup>6</sup> (+7,0% par an hors inflation).

Les charges de personnel passent finalement de 2 194 K€ en 2008 à 3 206 K€ en 2014, soit + 1 012 K€ en 6 ans. Cette évolution s'explique en grande partie par la municipalisation de la crèche en 2009 puis, en 2011, par l'augmentation de sa capacité d'accueil. Mais ces augmentations ont été en partie compensées par l'augmentation significative des produits de mise à disposition de personnel aux budgets annexes (+414 K€ entre 2008 et 2014). Si l'on retrace l'évolution des charges de personnel de celle des produits de mise à disposition, la croissance annuelle moyenne des charges de personnel entre 2008 et 2013<sup>7</sup> passe de +4,6% à +1,6% (hors inflation).

A la rentrée 2014, la Commune met en place les Temps d'Activités Périscolaires, avec pour conséquence le recrutement d'agents. Par ailleurs, les charges de personnel augmentent du fait de la mise en service de la salle Armonica et d'une réorganisation des services techniques. Au total, les charges de personnel augmentent en 2014 de 277 K€, soit +2,7% hors inflation.

L'augmentation des dépenses du chapitre 65 (+142 K€) s'explique principalement, quant à elle, par le versement, depuis 2009, d'une subvention au budget annexe de la crèche.

<sup>6</sup> Dépenses liées majoritairement à la programmation culturelle.

<sup>7</sup> Hors effet TAPS

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges fct courant strictes	4 022	4 384	4 636	4 784	4 955	5 122	5 483
Charges à caractère général	1 082	1 091	1 177	1 183	1 222	1 305	1 351
Charges de personnel	2 194	2 396	2 605	2 745	2 832	2 929	3 206
Charges de gestion courante	746	897	854	856	901	888	926
Groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0
Autres Charges fct courant	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	2	0
<b>Charges fonctionnement courant</b>	<b>4 022</b>	<b>4 384</b>	<b>4 636</b>	<b>4 784</b>	<b>4 955</b>	<b>5 123</b>	<b>5 483</b>

Les évolutions nominales (apparentes) et réelles (hors inflation) figurent ci-après.

<i>Evolution nominale</i>	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges fct courant strictes	5,3%	9,0%	5,8%	3,2%	3,6%	3,4%	7,0%
Charges à caractère général	3,8%	0,8%	8,0%	0,5%	3,3%	6,8%	3,5%
Charges de personnel	6,5%	9,2%	8,7%	5,4%	3,2%	3,4%	9,5%
Charges de gestion courante	3,7%	20,3%	-4,8%	0,3%	5,3%	-1,5%	4,2%
Groupes d'élus	s.o.						
Autres Charges fct courant	s.o.						
Atténuations de produits	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-68,1%
<b>Charges fonctionnement courant</b>	<b>5,3%</b>	<b>9,0%</b>	<b>5,8%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,0%</b>

<i>Evolution réelle</i>	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges fct courant strictes	4,1%	8,9%	4,2%	1,1%	1,6%	2,6%	6,5%
Charges à caractère général	2,6%	0,7%	6,4%	-1,6%	1,4%	6,0%	3,0%
Charges de personnel	5,3%	9,1%	7,1%	3,2%	1,3%	2,7%	8,9%
Charges de gestion courante	2,5%	20,1%	-6,2%	-1,8%	3,3%	-2,2%	3,7%
Groupes d'élus	s.o.						
Autres Charges fct courant	s.o.						
Atténuations de produits	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-68,3%
<b>Charges fct courant</b>	<b>4,1%</b>	<b>8,9%</b>	<b>4,2%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,6%</b>	<b>2,7%</b>	<b>6,5%</b>
<i>Inflation</i>	1,13%	0,10%	1,50%	2,10%	1,90%	0,70%	0,50%

## 5.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

Elles sont obtenues en ajoutant aux charges courantes les charges exceptionnelles larges.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges fct courant	4 022	4 384	4 636	4 784	4 955	5 123	5 483
+ Charges exceptionnelles larges *	1	2	1	2	3	8	3
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>4 023</b>	<b>4 386</b>	<b>4 637</b>	<b>4 786</b>	<b>4 958</b>	<b>5 131</b>	<b>5 486</b>

\* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

Charges fct hors intérêts	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Evolution nominale	5,3%	9,0%	5,7%	3,2%	3,6%	3,5%	6,9%
Evolution réelle (hors inflation)	4,1%	8,9%	4,2%	1,1%	1,7%	2,8%	6,4%

## 5.3. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PROPREMENT DITES

Il s'agit des charges de fonctionnement totales, comprenant donc les intérêts de la dette.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Charges fct courant strictes	4 022	4 384	4 636	4 784	4 955	5 122	5 483
Charges à caractère général	1 082	1 091	1 177	1 183	1 222	1 305	1 351
Charges de personnel	2 194	2 396	2 605	2 745	2 832	2 929	3 206
Charges de gestion courante	746	897	854	856	901	888	926
Groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0
Autres Charges fct courant	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	2	0
<b>Charges fct courant</b>	<b>4 022</b>	<b>4 384</b>	<b>4 636</b>	<b>4 784</b>	<b>4 955</b>	<b>5 123</b>	<b>5 483</b>
Charges exceptionnelles larges *	1	2	1	2	3	8	3
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>4 023</b>	<b>4 386</b>	<b>4 637</b>	<b>4 786</b>	<b>4 958</b>	<b>5 131</b>	<b>5 486</b>
Intérêts	434	427	495	478	536	590	561
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>4 457</b>	<b>4 813</b>	<b>5 132</b>	<b>5 264</b>	<b>5 494</b>	<b>5 721</b>	<b>6 047</b>

\* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

## 6. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

### 6.1. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

Ils comprennent des produits de fonctionnement courant stricts et des atténuations de charges (013). Les premiers comprennent les impôts et taxes (contributions directes, impôts indirects), les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) et les autres produits de fonctionnement courant (produits des services et de gestion). Les seconds correspondent principalement à des remboursements de charges salariales.

L'analyse des évolutions de chaque agrégat est perturbée par les réformes de la fiscalité qui transforment des impôts (compte 73) en compensations imputées en dotations (compte 74). Les transferts de compétences peuvent également faire varier des postes de ressources.

Sur la période 2008-2014, les produits de fonctionnement courant ont progressé en moyenne de 3,9% par an, hors inflation.

Cette évolution s'explique par la croissance :

- des contributions directes, qui bénéficient d'une évolution significative des bases et d'une l'augmentation des taux d'imposition (de 5,6% entre 2008 et 2010),
- des dotations, grâce à un effet-population et à la croissance nationale des dotations de péréquation,
- du produit des services, en raison, principalement, de la municipalisation de la crèche. Mais les recettes afférentes à la crèche constituent des atténuations de charges correspondantes.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Produits fct courant stricts</b>	5 241	5 722	6 073	6 379	6 775	6 835	7 021
<i>Impôts et taxes</i>	2 689	2 884	3 061	3 243	3 397	3 486	3 637
<i>Dotations et participations</i>	1 986	2 137	2 162	2 219	2 328	2 359	2 363
<i>Autres produits fct courant</i>	566	702	850	917	1 049	990	1 021
<b>Atténuations de charges</b>	72	62	109	80	96	98	116
<b>Produit fct courant</b>	<b>5 313</b>	<b>5 784</b>	<b>6 181</b>	<b>6 459</b>	<b>6 871</b>	<b>6 932</b>	<b>7 137</b>

<b>Evolution nominale</b>	<b>Moy.</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Produits fct courant stricts</b>	5,0%	9,2%	6,1%	5,0%	6,2%	0,9%	2,7%
<i>Impôts et taxes</i>	5,2%	7,3%	6,1%	6,0%	4,7%	2,6%	4,3%
<i>Dotations et participations</i>	2,9%	7,6%	1,2%	2,6%	4,9%	1,3%	0,2%
<i>Autres produits fct courant</i>	10,3%	24,0%	21,2%	7,8%	14,5%	-5,6%	3,2%
<b>Atténuations de charges</b>	8,3%	-14,3%	76,9%	-26,2%	19,7%	1,4%	18,6%
<b>Produit fct courant</b>	<b>5,0%</b>	<b>8,9%</b>	<b>6,9%</b>	<b>4,5%</b>	<b>6,4%</b>	<b>0,9%</b>	<b>3,0%</b>

<b>Evolution réelle (hors inflation)</b>	<b>Moy.</b>	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Produits fct courant stricts</b>	3,8%	9,1%	4,6%	2,9%	4,2%	0,2%	2,2%
<i>Impôts et taxes</i>	4,0%	7,1%	4,6%	3,8%	2,8%	1,9%	3,8%
<i>Dotations et participations</i>	1,8%	7,5%	-0,3%	0,5%	3,0%	0,6%	-0,3%
<i>Autres produits fct courant</i>	9,1%	23,9%	19,4%	5,6%	12,3%	-6,3%	2,6%
<b>Atténuations de charges</b>	7,1%	-14,4%	74,3%	-27,7%	17,5%	0,7%	18,0%
<b>Produit fct courant</b>	<b>3,9%</b>	<b>8,8%</b>	<b>5,3%</b>	<b>2,3%</b>	<b>4,4%</b>	<b>0,2%</b>	<b>2,4%</b>
<i>indice d'inflation</i>	1,1%	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%	0,5%

## 6.2. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT PROPREMENT DITS

Les intérêts récupérables ayant préalablement été défalqués des intérêts bruts, de manière à ne considérer que les intérêts propres de la collectivité, les produits de fonctionnement s'obtiennent directement par ajout des produits exceptionnels larges<sup>8</sup> aux produits de fonctionnement courant.

Le tableau complet est restitué ci-dessous.

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits fct courant stricts	5 241	5 722	6 073	6 379	6 775	6 835	7 021
Impôts et taxes	2 689	2 884	3 061	3 243	3 397	3 486	3 637
Contributions directes	2 295	2 497	2 664	2 796	2 929	3 043	3 099
Impôts ménages	2 293	2 494	2 661	2 793	2 926	3 035	3 093
TP/CFE	0	0	0	0	0	0	0
CVAE	0	0	0	0	0	0	0
IFER	0	0	0	0	0	0	0
TA FNB	0	0	0	0	0	0	0
TASCOM	0	0	0	0	0	0	0
Prélvt résiduel PC	0	0	0	0	0	0	0
Rôles supplémentaires	2	3	3	3	3	8	8
Dotation communautaire reçue	212	231	219	230	277	225	317
AC reçue	140	140	140	140	140	140	140
DSC reçue	71	90	79	90	137	84	176
Reverts conventionnels reçus	0	0	0	0	0	0	0
TEOM	0	0	0	0	0	0	0
Versement transport	0	0	0	0	0	0	0
TINB (Nucléaire)	0	0	0	0	0	0	0
Reversement FNGIR	0	0	0	0	0	0	0
Attributions FPIC / FSRIF	0	0	0	0	26	57	84
Autres impôts et taxes	181	156	177	217	165	162	137
Dotations et participations	1 986	2 137	2 162	2 219	2 328	2 359	2 363
DGF	1 591	1 726	1 777	1 840	1 900	1 956	1 911
Fonds de péréquation divers	0	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	279	276	291	283	262	258	249
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0	0	0
Dotation communautaire reçue	0	0	0	0	0	0	0
AC reçue	0	0	0	0	0	0	0
DSC reçue	0	0	0	0	0	0	0
DCRTP	0	0	0	0	0	0	0
Autres dotations et participations	116	135	93	96	166	145	203
Produits d'exploitation	566	702	850	917	1 049	990	1 021
Produits des services	524	661	805	880	997	946	987
Produits de gestion	42	40	45	37	52	44	34
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	72	62	109	80	96	98	116
<b>Produit fct courant</b>	<b>5 313</b>	<b>5 784</b>	<b>6 181</b>	<b>6 459</b>	<b>6 871</b>	<b>6 932</b>	<b>7 137</b>
Produits exceptionnels larges *	16	10	16	12	5	138	15
<b>Produit de fonctionnement</b>	<b>5 328</b>	<b>5 793</b>	<b>6 197</b>	<b>6 471</b>	<b>6 876</b>	<b>7 071</b>	<b>7 151</b>

\* y compris les produits financiers divers (76 - 762)

Produits de fct	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Evolution nominale	5,0%	8,7%	7,0%	4,4%	6,3%	2,8%	1,1%
Evolution réelle	3,9%	8,6%	5,4%	2,3%	4,3%	2,1%	0,6%
Inflation budgétaire	1,1%	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%	0,5%

<sup>8</sup> Les produits exceptionnels larges sont composés des produits exceptionnels (77) élargis aux produits financiers hors intérêts (76 - 762) et aux comptes « réels » 78 et 79.

## 7. FISCALITE DIRECTE

Les contributions directes, correspondant aux produits des taxes directes y compris rôles supplémentaires, sont ici élargies aux compensations fiscales, aux fonds de péréquation (FPIC), aux reversements conventionnels de fiscalité (hors FPU), à la dotation communautaire nette (de l'attribution de compensation versée) et à la dotation globale de neutralisation de la réforme TP sommant la DCRTP et le FNGIR. On obtient les **impôts locaux larges nets**. Le cas échéant sera ajouté le produit de la TEOM ou de la REOM. On fait donc apparaître le produit fiscal disponible de la commune.

**Les impôts locaux larges** ont connu une augmentation réelle moyenne de **3,9% par an** entre 2008 et 2014 (soit +963 K€), malgré une chute des compensations fiscales.

Cette évolution s'explique principalement par la croissance des contributions directes (+ 804 K€ y.c. rôles supplémentaires et 799 K€ sans), grâce aux effets conjoints de :

- L'augmentation des taux d'imposition décidée en 2009 et 2010 (respectivement +3,5% et +2,0%). Le taux TH passe de 17,99% en 2008 à 18,99% en 2010 (+5,6%). Cette évolution de la pression fiscale a généré une augmentation des contributions directes de 163 K€ (effet-taux).
- La croissance des bases nettes d'imposition, qui ont connu une évolution physique importante (respectivement +2,4% et +2,7% par an en moyenne pour les bases de TH et celles de FB). Cette croissance a permis de générer un produit supplémentaire de 636 K€ entre 2008 et 2014 (799 – 163).

La croissance est également due, d'une part, à l'éligibilité en 2012 au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), fonds bénéficiant d'une forte croissance sur la période (+84 K€), et, d'autre part, à l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire versée par la CCPA (+105 K€ entre 2008 et 2014, intégrés dans la dotation communautaire).

### 7.1. PRODUITS FISCAUX RECOMPOSES (IMPOTS LOCAUX LARGES NETS)

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions directes	2 295	2 497	2 664	2 796	2 929	3 043	3 099
+ Fonds de péréquation fiscal	0	0	0	0	26	57	84
+ Comp° fiscales (yc pertes bases)	279	276	291	283	262	258	249
+ Dotation communautaire nette	212	231	219	230	277	225	317
<b>= Impôts locaux larges nets</b>	<b>2 786</b>	<b>3 003</b>	<b>3 175</b>	<b>3 309</b>	<b>3 495</b>	<b>3 582</b>	<b>3 749</b>
Teom (ou Reom)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Impôts locx larges nets + Teom</b>	<b>2 786</b>	<b>3 003</b>	<b>3 175</b>	<b>3 309</b>	<b>3 495</b>	<b>3 582</b>	<b>3 749</b>

Evolution nominale	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions directes	5,1%	8,8%	6,7%	4,9%	4,8%	3,9%	1,8%
<b>Impôts locaux larges nets</b>	<b>5,1%</b>	<b>7,8%</b>	<b>5,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>5,6%</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,7%</b>
<b>Impôts locx larges nets + Teom</b>	<b>5,1%</b>	<b>7,8%</b>	<b>5,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>5,6%</b>	<b>2,5%</b>	<b>4,7%</b>

Evolution réelle	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Contributions directes	4,0%	8,7%	5,1%	2,8%	2,8%	3,2%	1,3%
<b>Impôts locaux larges nets</b>	<b>3,9%</b>	<b>7,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,8%</b>	<b>4,1%</b>
<b>Impôts locx larges nets + Teom</b>	<b>3,9%</b>	<b>7,7%</b>	<b>4,2%</b>	<b>2,1%</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,8%</b>	<b>4,1%</b>
indice d'inflation	1,1%	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%	0,5%

## 7.2. DOTATION COMMUNAUTAIRE NETTE

La dotation communautaire (DC) regroupe les montants reçus ou versés au titre de l'attribution de compensation (AC)<sup>9</sup> et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DC reçue (budgétaire)	212	231	219	230	277	225	317
AC reçue	140	140	140	140	140	140	140
DSC reçue	71	90	79	90	137	84	176
- AC versée	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dotation communautaire nette</b>	<b>212</b>	<b>231</b>	<b>219</b>	<b>230</b>	<b>277</b>	<b>225</b>	<b>317</b>

Si l'attribution de compensation (AC) est stable (aucun transfert de charges), la DSC versée par la CC du Pays des Abers progresse en revanche fortement, passant de 71 K€ à 176 K€ (+105). En réalité, il y a eu un retard de versement en 2013 : en 2014 la Commune a perçu en sus de sa DSC annuelle une partie de celle due au titre de 2013. La DSC se stabilise après correction autour de 130 K€, soit une augmentation de l'ordre de 60 K€ sur la période.

## 7.3. BASES D'IMPOSITION

### 7.3.1. EVOLUTION DES BASES BRUTES D'IMPOSITION

Les bases brutes des trois taxes ménages de la Commune sont établies à partir des valeurs locatives brutes des locaux passibles de ces taxes. La valeur locative brute correspondant à la valeur locative cadastrale de 1970 actualisée forfaitairement chaque année comme l'inflation prévisionnelle hors tabac. La base brute d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à 50% de la valeur locative brute. Elle concerne à la fois les locaux d'habitation et les locaux d'entreprises.

La base brute de TH évolue en termes physiques (hors actualisation) de 2,1 % par an, celle de foncier bâti de 2,2%.

BASES BRUTES D'IMPOSITION							
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base brute TH	8 864	9 354	9 713	10 060	10 455	10 881	11 098
Base brute FB	4 989	5 300	5 516	5 705	5 947	6 175	6 305
Base brute FNB	352	352	354	365	369	376	378
<i>Evolution nominale</i>							
	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base brute TH	3,8%	5,5%	3,8%	3,6%	3,9%	4,1%	2,0%
Base brute FB	4,0%	6,2%	4,1%	3,4%	4,3%	3,8%	2,1%
Base brute FNB	1,2%	0,1%	0,5%	3,1%	1,1%	1,9%	0,5%
<i>Evolution physique</i>							
	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base brute TH	2,1%	3,0%	2,6%	1,5%	2,1%	2,2%	1,1%
Base brute FB	2,2%	3,6%	2,8%	1,4%	2,4%	2,0%	1,2%
Base brute FNB	-0,3%	-1,4%	-0,7%	1,1%	-0,7%	0,0%	-0,4%
<i>Indice d'actualisation</i>	<i>1,017</i>	<i>1,025</i>	<i>1,012</i>	<i>1,020</i>	<i>1,018</i>	<i>1,018</i>	<i>1,009</i>

<sup>9</sup> L'attribution de compensation, dite « budgétaire », est constituée d'une attribution de compensation « fiscale » corrigée du montant des transferts de charges (ACch).



### 7.3.2. EVOLUTION DES BASES NETTES D'IMPOSITION

Les bases nettes sont obtenues après abattement, réductions et exonérations.

BASES NETTES D'IMPOSITION							
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base nette TH	6 490	6 844	7 146	7 490	7 816	8 146	8 274
Base nette FB	4 419	4 645	4 888	5 144	5 431	5 612	5 745
Base nette FNB	289	290	292	303	306	311	313
Evolution nominale							
	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base nette TH	4,1%	5,5%	4,4%	4,8%	4,3%	4,2%	1,6%
Base nette FB	4,5%	5,1%	5,3%	5,2%	5,6%	3,3%	2,4%
Base nette FNB	1,3%	0,2%	0,7%	3,6%	1,0%	1,9%	0,4%
Evolution physique							
	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Base nette TH	2,4%	2,9%	3,2%	2,8%	2,5%	2,4%	0,7%
Base nette FB	2,7%	2,6%	4,0%	3,2%	3,7%	1,5%	1,5%
Base nette FNB	-0,2%	-1,2%	-0,5%	1,6%	-0,8%	0,1%	-0,5%
Indice d'actualisation TH et FB	1,017	1,025	1,012	1,020	1,018	1,018	1,009

En fin de période, l'évolution des bases nettes de TH a été impactée par le gel du barème de la grille d'imposition du revenu fiscal. Elle l'a été dans un deuxième temps, en 2014, par le dispositif correctif de l'effet indésirable créé par ce gel barémique. Ce dernier a eu pour effet collatéral, en 2012 et 2013, de rendre éligibles à la contribution TH des personnes considérées avant comme modestes au regard de leur revenu (proche du seuil). En 2013, les exonérations de TH ont fortement diminué et les bases nettes ont en conséquence augmenté plus rapidement que les bases brutes. La loi de finances rectificative pour 2014 a supprimé cet effet pervers en redonnant une exonération à l'ensemble des contribuables qui en bénéficiaient en 2012 au titre de « personnes modestes ». Ceci explique la montée en puissance, en 2014, des exonérations et, par conséquent, l'évolution physique limitée des bases nettes.

### 7.4. EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

Dans les tableaux présentés ci-après figurent les taux d'imposition votés chaque année et leurs évolutions annuelles et moyennes.

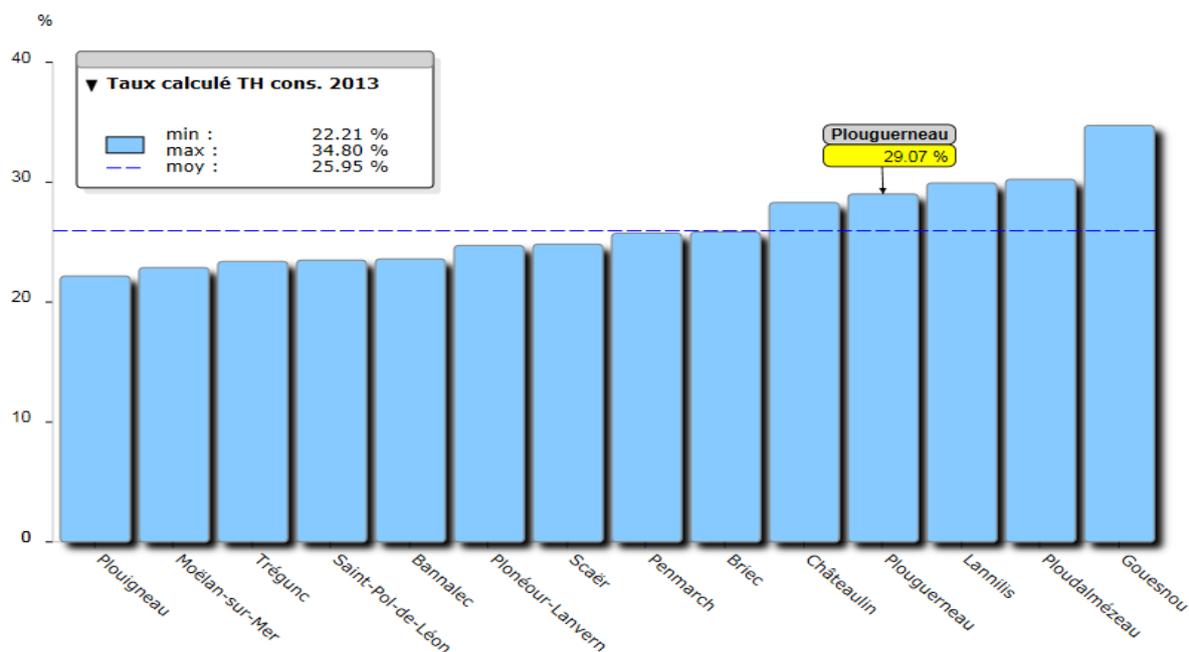
TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux TH	17,99%	18,62%	18,99%	18,99%	18,99%	18,99%	18,99%
Taux FB	23,12%	23,93%	24,41%	24,41%	24,41%	24,41%	24,41%
Taux FNB	36,03%	37,29%	38,04%	38,04%	38,04%	38,04%	38,04%
Evolution							
	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux TH	0,9%	3,5%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,9%	3,5%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,9%	3,5%	2,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

La Commune a eu recours au levier fiscal au cours de la période. Cette augmentation de la pression fiscale s'est concentrée en 2009 et 2010 avec respectivement 3,5% et 2,0% d'augmentation, soit une évolution annuelle moyenne de 0,9% entre 2008 et 2014 et une augmentation totale de 5,6%.

En 2013, des taux d'imposition ménages consolidés de Plouguerneau sont supérieurs aux taux moyens constatés dans les communes finistériennes dont la population INSEE est comprise entre 5 000 et 7 500 habitants. Les taux de TH et de FB consolidés de la Commune sont respectivement supérieurs de 3,12 points et 4,44 points à la moyenne de l'échantillon.

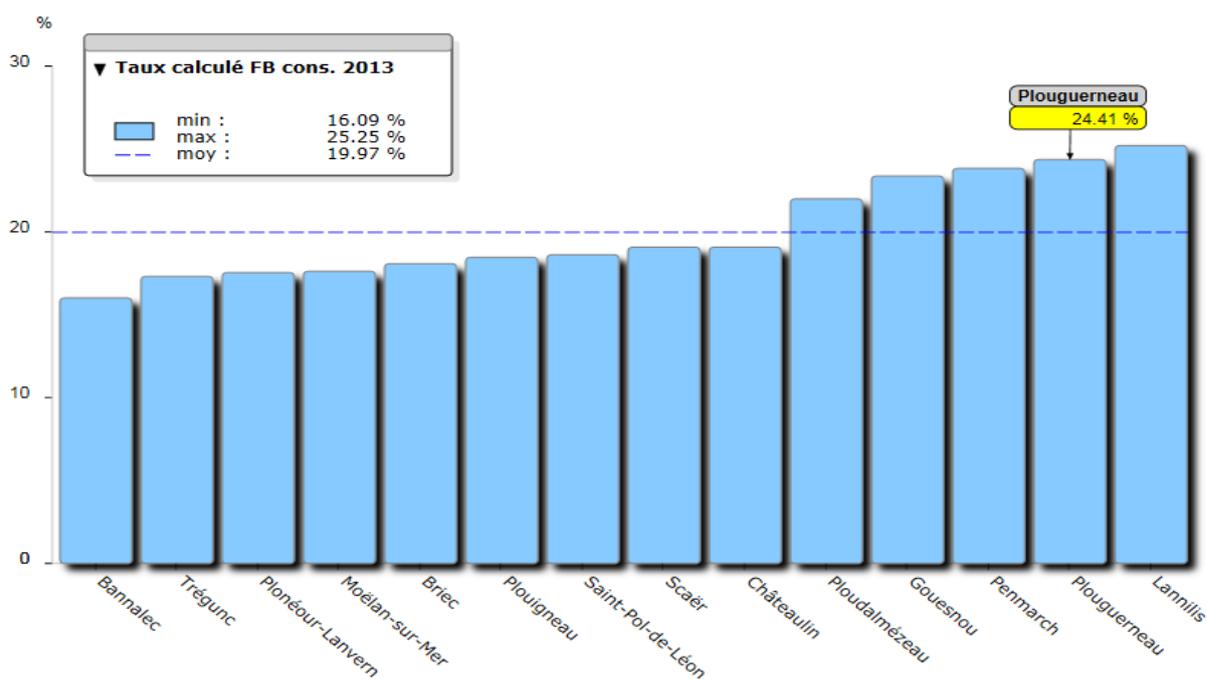
– Taux TH consolidé 2013 –

*Comparaison avec l'ensemble des communes du Finistère dont la population INSEE est comprise entre 5 000 et 7 500 habitants*



– Taux FB consolidé 2013 –

*Comparaison avec l'ensemble des communes du Finistère dont la population INSEE est comprise entre 5 000 et 7 500 habitants*



## 7.5. LES COMPENSATIONS FISCALES

### 7.5.1. LES COMPENSATIONS AJUSTEES

Les compensations d'exonérations fiscales de FB sont, dans un premier temps, calculées en multipliant la base exonérée simulée par le taux d'imposition de l'année précédant l'apparition de la mesure d'exonération. Ces compensations FB calculées ainsi que la dotation unique spécifique (DUSTP) de la Commune sont ensuite ajustées suivant un même taux d'évolution déterminé au niveau national et servant à ajuster le montant global des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

COMPENSATIONS AJUSTEES							
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Compensations FB</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>56</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>32</b>
Comp. FB contribuables modestes	65	60	63	56	47	40	32
Comp. FB zones urbaines	0	0	0	0	0	0	0
Comp. FB immeubles	0	0	0	0	0	0	0
<b>Compensations TP / CFE</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Dotation unique spécifique (TP)	14	10	9	8	7	6	5
Comp. RCE ou REI	0	0	0	0	0	0	0
Comp. TP zones	0	0	0	0	0	0	0
Autres compensations TP / CFE	0	0	0	0	0	0	0
<b>Compensations ajustées</b>	<b>79</b>	<b>69</b>	<b>72</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>46</b>	<b>37</b>

Les compensations fiscales, peu importantes ici compte tenu de la pauvreté fiscale en impôts d'entreprises, connaissent une chute prononcée.

### 7.5.2. LES COMPENSATIONS NON AJUSTEES

Les compensations d'exonérations fiscales de TH et FNB ne font pas partie, sur la période, des compensations servant d'ajustement. Elles suivent l'évolution des exonérations octroyées par l'Etat aux personnes économiquement faibles.

COMPENSATIONS NON AJUSTEES							
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Comp. TH contribuables modestes	177	183	196	195	185	188	190
Compensation FNB agricoles	23	23	23	23	23	24	23
<b>Compensations non ajustées</b>	<b>200</b>	<b>207</b>	<b>220</b>	<b>218</b>	<b>209</b>	<b>212</b>	<b>213</b>

### 7.5.3. EVOLUTION TOTALE DES COMPENSATIONS FISCALES

COMPENSATIONS SYNTHESE							
K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compensations ajustées	79	69	72	65	54	46	37
Compensations non ajustées	200	207	220	218	209	212	213
<b>Total Compensations fiscales</b>	<b>279</b>	<b>276</b>	<b>291</b>	<b>283</b>	<b>262</b>	<b>258</b>	<b>249</b>

## 8. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La DGF regroupe la dotation forfaitaire (DF) et la dotation d'aménagement (DA).

La dotation forfaitaire est constituée de la dotation de base (DB), de la dotation superficière (DS), de la dotation de compensation (SPS et perte de DCTP) et, le cas échéant, de la dotation parcs nationaux (Dpn) et de la dotation de garantie (G). Le montant de la dotation forfaitaire dépend principalement de la population DGF, utilisée exclusivement pour la dotation prédominante qu'est la dotation de base.

La dotation d'aménagement comprend la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP).

### 8.1. MONTANTS DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dans les tableaux présentés ci-après figurent les montants de DGF perçus chaque année et leurs évolutions annuelles et moyennes.

K€	DGF						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Dotation forfaitaire</b>	1 117	1 167	1 182	1 196	1 213	1 219	1 159
dont Dotation de Base	600	660	684	698	715	721	713
dont Dotation Superficière	14	14	14	14	14	14	14
dont Dotation de Garantie	500	490	480	480	480	480	480
dont minoration Pct° RCP	0	0	0	0	0	0	-51
dont Dotation de Comp° (DCTP)	4	4	4	4	4	4	4
<b>+ Dotation aménagement</b>	474	559	595	644	687	737	752
dont DSU	0	0	0	0	0	0	0
dont DSR	272	320	352	381	413	448	461
DSR Bourg-Centre	196	238	262	274	288	304	309
DSR Péréquation	76	83	90	93	98	102	102
DSR Cible	0	0	0	14	28	42	49
dont DNP	202	238	243	262	273	289	291
DNP 1ère part	153	184	188	203	219	225	220
DNP Majoration	49	55	55	60	54	64	71
<b>+ DGF DOM TOM ou divers</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>= DGF</b>	<b>1 591</b>	<b>1 726</b>	<b>1 777</b>	<b>1 840</b>	<b>1 900</b>	<b>1 956</b>	<b>1 911</b>

\* En 2011, la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCUM

<i>Evolution nominale</i>	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	0,6%	4,5%	1,3%	1,2%	1,4%	0,5%	-4,9%
Dotation aménagement	8,0%	17,8%	6,6%	8,2%	6,7%	7,4%	2,0%
<b>DGF</b>	<b>3,1%</b>	<b>8,5%</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,0%</b>	<b>-2,3%</b>

<i>Evolution réelle</i>	Moy.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	-0,5%	4,4%	-0,2%	-0,9%	-0,5%	-0,2%	-5,4%
Dotation aménagement	6,8%	17,7%	5,0%	5,9%	4,7%	6,6%	1,5%
<b>DGF</b>	<b>1,9%</b>	<b>8,3%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,3%</b>	<b>2,3%</b>	<b>-2,8%</b>
<i>Inflation</i>	1,1%	0,1%	1,5%	2,1%	1,9%	0,7%	0,5%

La dotation globale de fonctionnement augmente de +1,9% en termes réels sur la période 2008-2014. Cependant, en 2014, on observe une diminution liée à trois facteurs :

- La minoration due au redressement des comptes publics (RCP) qui intervient pour la première fois en 2014 (- 51 K€, soit - 2,6% de la DGF totale de 2013),
- La régression légère de la population DGF communale, diminution qui joue à la baisse sur la dotation forfaitaire,
- Un ralentissement de la croissance de la dotation d'aménagement, dite de péréquation (DSR + DNP).

En début de période, en revanche, la dotation forfaitaire de la commune a bénéficié d'une croissance grâce notamment à une augmentation démographique sensible ressortant du recensement de la population en 2009. En outre, en raison d'un potentiel fiscal faible, la commune a préservé le niveau de sa dotation de garantie<sup>10</sup> et a bénéficié des effets de croissance nationale des dotations de péréquation (DSR et DNP).

A partir de 2011, l'instauration d'une DSR-cible, revenant aux communes les plus pauvres au regard des critères du potentiel financier et du revenu par habitant, a permis à la Commune de percevoir une enveloppe supplémentaire de DGF (49 K€ en 2014 par rapport à 2008).

## 8.2. PRINCIPAUX CRITERES DGF

### 8.2.1. POPULATION DGF

La population DGF est égale à la population totale issue du dernier recensement, majorée du nombre de résidences secondaires et du nombre de places de caravane des gens du voyage.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population totale (INSEE)	5 708	6 215	6 284	6 396	6 532	6 527	6 509
Variation annuelle		+ 507	+ 69	+ 112	+ 136	-5	-18
Evolution annuelle	0,0%	7,7%	2,9%	1,8%	2,2%	0,7%	-1,0%
Evolution 2014 -2008	<b>14,0%</b>						

Avant 2009, la population totale (INSEE) officielle était chaque année celle du dernier recensement général de 1999. Depuis 2009 (recensement rénové), la population totale est actualisée chaque année à l'aide de la population estimée par l'INSEE trois ans auparavant. Pour 2009 est enregistré une hausse de 507 habitants (soit une évolution de +7,7%). Sur l'ensemble de la période, la population totale a augmenté de 14% (+ 801 habitants)

Le nombre de résidences secondaires correspond, depuis 2010, à celui recensé par l'INSEE quatre ans auparavant (comptabilisé avec un an d'écart par rapport au chiffre de la population totale). On observe une augmentation importante de leur nombre entre 2008 et 2014 (+ 168). La population DGF a augmenté au cours de la période de 987 habitants (+14,9%).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population totale	5 708	6 215	6 284	6 396	6 532	6 527	6 509
Résidences secondaires	907	907	1 045	1 068	1 093	1 123	1 061
Majoration places de caravane*	0	0	0	0	0	32	32
<b>Population DGF</b>	<b>6 615</b>	<b>7 122</b>	<b>7 329</b>	<b>7 464</b>	<b>7 625</b>	<b>7 682</b>	<b>7 602</b>
Evolution	0,0%	7,7%	2,9%	1,8%	2,2%	0,7%	-1,0%
Evolution 2014 - 2008	<b>14,9%</b>						

(\*) Le nombre de places est multiplié par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR BC en n-1

<sup>10</sup> Dont le critère unique est l'écart entre le potentiel fiscal / habitant retenu de la commune et le potentiel fiscal moyen de référence.

### 8.2.2. ECART AU POTENTIEL FINANCIER MOYEN DE LA STRATE

Le potentiel fiscal est calculé en multipliant les bases d'imposition communales par les taux moyens nationaux des communes. Depuis 2005, on y ajoute la dotation forfaitaire pour obtenir le **potentiel financier (Pfi)**. C'est un indicateur de la richesse fiscale théorique d'une commune. Il est utilisé dans la répartition des dotations de péréquation. Le potentiel financier par habitant (PfiH) est comparé à la moyenne de la strate de population à laquelle appartient la commune.

Les dotations de péréquation sont d'autant plus élevées que le potentiel financier par habitant est faible.

#### POTENTIEL FINANCIER COMMUNAL

€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Potentiel financier communal (K€)	3 800	3 984	4 306	4 463	4 743	4 967	5 129
/ Population DGF	6 615	7 122	7 329	7 464	7 625	7 682	7 602
<b>= Pot. financier communal / hab</b>	<b>574</b>	<b>559</b>	<b>587</b>	<b>598</b>	<b>622</b>	<b>647</b>	<b>675</b>

#### ECART DE POTENTIEL FINANCIER A LA MOYENNE DE LA STRATE

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Pot. financier moyen strate / hab	865,74	901,36	937,19	948,32	1 054,17	1 076,32	1 086,49
- Potentiel financier communal / hab	574,45	559,41	587,50	598,00	622,05	646,53	674,66
<b>= Différence de pot. financier / hab</b>	<b>291,28</b>	<b>341,95</b>	<b>349,70</b>	<b>350,32</b>	<b>432,12</b>	<b>429,79</b>	<b>411,83</b>
/ Pot. financier moyen strate / hab	865,74	901,36	937,19	948,32	1 054,17	1 076,32	1 086,49
<b>= Ecart de pot. financier / hab</b>	<b>-33,6%</b>	<b>-37,9%</b>	<b>-37,3%</b>	<b>-36,9%</b>	<b>-41,0%</b>	<b>-39,9%</b>	<b>-37,9%</b>
(1 + Ecart de Pfin/h)	0,6635	0,6206	0,6269	0,6306	0,5901	0,6007	0,6210

Le potentiel financier de Plougueveau est très faible et donc largement inférieur, tout au long de la période, à la moyenne de sa strate démographique. L'écart à la moyenne, qui était de - 33,6% en 2008, s'est creusé au long de la période pour atteindre -41% en 2012 et -38% en 2014.

### 8.2.3. EFFORT FISCAL DE LA COMMUNE

L'effort fiscal est l'indicateur du niveau de pression fiscale consolidée (commune + EPCI) pesant sur les ménages d'une commune. Il est égal à la somme de l'ensemble des produits fiscaux perçus sur le territoire de la commune par la commune et l'EPCI au titre des 3 taxes ménages et de la TEOM, divisé par le potentiel fiscal 3 taxes ménages de la commune.

La dotation d'aménagement de la DGF est d'autant plus élevée que l'effort fiscal de la commune l'est aussi, et inversement. Le niveau de la dotation est donc proportionnel à celui de l'effort fiscal. Il est néanmoins plafonné à 1,3 dans le cadre de la DSU et à 1,2 dans le cadre de la DSR. Pour la DNP, ce n'est qu'un critère d'éligibilité.

#### CALCUL DU TAUX MOYEN PONDERE 3 TAXES

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit 3 taxes communal strict n-1	2 202	2 293	2 494	2 661	2 793	2 926	3 035
+ Compensation ménages n-1	22	265	266	282	275	256	252
+ Produit 3 taxes du syndicat n-1	238	0	0	0	0	0	0
= Produit 3 taxes communal n-1	2 462	2 558	2 760	2 944	3 068	3 182	3 287
+ Produit 3 taxes EPCI n-1	0	0	0	0	854	875	913
= Produit 3 taxes consolidé n-1	2 462	2 558	2 760	2 944	3 922	4 057	4 201
/ Bases 3 taxes communales	10 739	11 198	11 779	12 327	12 937	13 552	14 069
= TMP 3 taxes communal n-1	22,9%	22,8%	23,4%	23,9%	30,3%	30,0%	30,0%
Var° absolue TMP 3 taxes communales	-0,13%	-0,09%	0,59%	0,45%	6,43%	-0,27%	-0,08%

#### ECRETEMENT DU TAUX MOYEN PONDERE 3 TAXES

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TMP 3 taxes de la strate N-1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TMP 3 taxes de la strate N-2	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Var° absolue TMP 3 taxes strate	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	4,9%	0,1%	0,0%

#### CALCUL DU PRODUIT TOTAL POUR EFFORT FISCAL

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bases 3 taxes communales	10 739	11 198	11 779	12 327	12 937	13 552	14 069
x TMP 3 taxes écrêté	23,1%	22,9%	23,2%	23,7%	28,8%	30,3%	30,0%
= Produit pour EF (après écrêtement)	2 477	2 568	2 731	2 926	3 723	4 108	4 228
+ TEOM/REOM commune n-1	0	0	0	0	0	0	0
+ Produits exonérés n-1	0	0	0	0	0	0	0
+ TEOM/REOM EPCI n-1	455	466	496	516	529	594	562
= Produit total pour EF	2 932	3 034	3 227	3 442	4 251	4 702	4 789

#### CALCUL DE L'EFFORT FISCAL

K€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produit total pour EF	2 932	3 034	3 227	3 442	4 251	4 702	4 789
/ Potentiel fiscal ménages	2 009	2 118	2 286	2 429	3 386	3 478	3 633
= Effort fiscal	1,4592	1,4328	1,4113	1,4170	1,2554	1,3519	1,3182

L'effort fiscal de la commune est en nette diminution sur la période. Il convient ici de signaler que le comportement erratique de cet indicateur est avant tout à imputer, à partir de 2012, aux effets indésirables de la réforme de la TP et aux mécanismes d'écrêtement.

Compte tenu du plafonnement à 1,2, les variations de l'effort fiscal de la Commune sont sans effets.